

70 120

Objet

tracé de l'autoroute  
POITIERS - BORDEAUX

DATE DE CONVOCATION

7 DECEMBRE 1970

DATE D'AFFICHAGE

Nombre de conseillers  
en exercice 25  
Nombre de présents 20  
Nombre de votants 20

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix  
le Onze Décembre à 19 heures  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous  
présidence de Monsieur MATRAS Premier Adjoint

Etaient présents : MM. MATRAS - NELLE - FOUCHÉ - M. BUJARD -  
COLLE - LANUSSE - BOUCHET - HAULIN - BOUDEY - BROTON -  
OSQUIGUIL - VULTAGGIO - POUGET - ROLA - BERLAND -  
STIPAL - CARBLON - NARTEAU - GACHET - BÉTOUS -  
Représentés : M. DE LIPEWOSKI par M. MATRAS  
M. DOMECQ par M. LANUSSE  
Absent excusé : M. BIDEAU  
formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM.

RÉCÉPISÉ EN ÉDITÉ le  
7 DECEMBRE 1970  
Préfecture de la  
CHARENTE MARITIME

Monsieur TETARD

a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal

- Considérant que selon le journal SUD-OUEST du  
dimanche 29 Novembre 1970, Monsieur ALBIRY CHALANDON  
Ministre de l'équipement, précédant une séance de  
travail à POITIERS le vendredi 27 Novembre 1970,  
aurait demandé à ses interlocuteurs de la région  
POITOU - CHARENTES de se prononcer sur le tracé de  
l'autoroute POITIERS - BORDEAUX :

" Faut-il que celle-ci passe par ANGOULEME ou par  
NIORT et SAINTES ? "

- Considérant que la Ville de ROYAN station de  
tourisme classée du littoral de la Charente - Maritime,  
en même temps capitale de la presqu'île d'ARVERT est  
concernée par la question posée,

- Considérant en effet que son expansion comme  
celle de la presqu'île est incontestablement liée  
à l'amélioration de ses accès, donc à la construction  
de l'autoroute POITIERS-BORDEAUX et à celle de  
OCEAN,

- Considérant qu'un infléchissement de l'auto-  
route POITIERS-BORDEAUX vers SAINTES désenclaverait  
la Charente - Maritime et répondrait aux nécessités  
vitales du tourisme de la presqu'île et des îles et  
en tout premier lieu de l'agglomération de ROYAN;

- Considérant qu'un tel tracé passerait par  
ANGOULEME à partir du moment où ces raccordements  
seraient prévus et un aménagement de la nationale  
actuelle, réalisée,

... / ...

- Considérant que ROYAN ne pourra jouer le rôle économique qui est le sien qu'à partir du moment où au moins une voie d'accès pourra déboucher sur une autoroute à proximité de SAINTES ,

DEMANDE INSTANTANÉE

à Monsieur le Ministre de l'Équipement par l'intermédiaire de Monsieur le Préfet de la Charente - Maritime , que le tracé de l'autoroute POITIERS - BOURDEAUX , s'infléchisse au profit vers SAINTES .

et ans que dessus  
présents .

Fait et délibéré à ROYAN les jours, mois

Ont signé au registre MM. les membres

Pour extrait conforme  
Pour le Maire  
Secrétaire d'Etat  
Aux Affaires Étrangères  
Le Premier Adjoint

  
*[Signature]*  
M. RATRAS

VU  
La Rochelle, le 21 DEC. 1970  
Le Préfet:

*[Signature]*

H. LANGLADE